

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

COMMUNE : MAGNAC-BOURG 87380

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **106 178.55 €**

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Charges à caractère général	55 178.55 €
Charges de personnel	19 000.00 €
Atténuations de produits	4 000.00 €
Autres charges de gestion courante	4 000.00 €
Charges spécifiques	1 000.00 €
Dotations aux provisions et dépréciations	2 000.00 €
Opérations ordre de transfert entre sections	21000.00 €

La section d'investissement s'équilibre à **64 986.43 €**

Principales dépenses d'investissement prévues :

Travaux d'Assainissement (Boues) : Reste à Réaliser : 20 800 €

Travaux d'Assainissement 2026 : 38 588.43 € (2315)

Amortissement subventions : 5 598.00 €

Principales recettes d'investissement prévues : FCTVA, amortissements, excédent d'investissement.

BUDGET GENERAL COMMUNE

En section de fonctionnement le budget s'équilibre en dépenses et recettes à **2 068 011.97 €**

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement 2026	
Charges à caractère Général :	526 293.00 €
Charges de personnel :	570 260.00 €
Autres charges gestion courante :	178 400.00 €
Charges Financières :	6 600.00 €
Charges Exceptionnelles :	1 500.00 €
Virement à la section d'investissement :	778 457.97 €
Opérations ordre de transfert entre sections	6 501.00 €

Recettes de fonctionnement 2026	
Atténuations de charges :	6 000.00 €
Produits services, domaine et ventes diverses :	80 650.00 €
Impôts et taxes	714 273.00 €
Dotations et participations :	304 782.00 €
Autres produits de gestion courante :	47 200.00 €
Produits financiers :	15.00 €
Produits exceptionnels :	100.00 €
Excédent de fonctionnement reporté :	914 991.97 €

En section d'investissement le budget s'équilibre à **1 250 033.22 €**

Répartition de l'investissement :

Dépenses prévues en 2026 :

* **Espace Cœur de Bourg – Soins et Prévention** : Reste à Réaliser 125 303 € (2313) + 933 750.22 € (2313) – Subvention DSIL : 166 192.37 (Reste à Réaliser)

* **Eglise** : Reste à Réaliser 12 980 € (2313) – Subventions : Reste à Réaliser : DETR - 11 160 € et Conseil Départemental : 6 835.50 €

* **Tables – Chaises Réfectoire Salle des Fêtes** : 4 500 € (21848)

* **Mise aux normes Vidéoprotection** : 80 000 € (21351)

* **Façade Agence Postale** : 10 000 € (2315)

* **Panneaux Signalisation** : 2 000 € (2152)

* **Panneau Lumineux** : 15 000 € (2188)

* **Sécurité Routière** : 16 000 € (2152) 9 000 € (2315)

Remboursement Capital emprunt : 41 500 € (1641)

La section d'investissement s'équilibre en recettes essentiellement grâce à des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental, FCTVA, Taxe Aménagement, excédent d'investissement et à un virement de la section fonctionnement.